

### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE

Service du cadastre

16-18, boulevard de Saint-Georges Correspondance: case postale 36 1211 Genève 8

Téléphone: 27 46 75

RB/cd/

Genève, le 1 décembre 1988

Note à :

Monsieur Y. MARTIN

Secrétaire général du DIA

Concerne : Rue Albert-COHEN et rue Isabelle EBERHARDT Ville de Genève.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le texte d'un arrêté concernant la dénomination d'artère, à faire prendre par le Conseil d'Etat.

Avec mes meilleures salutations.

Le géomètre cantonal

René BRAUN Directeur

Annexe : mentionnée

A notifier par la chancellerie d'Etat à:	Instruction	1	3.01.el PROJET 24.11.88 d'arrêté présenté par le département intérieur et agriculture			Timbre du Conseil d'Etat
***************************************	Intérieur	3	, Sautier	3	Feuille d'avis?	
Adresse:	Economie		Serv. législ.		OUI -XXXXX	
••••••	Prévoyance		CIA ou CP			
	Militaire		Bur. habit.	1	Presse?	
	Chancellerie	1	Intéressés		MON XXXX	

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination et à la modification de la dénomination d'artères sur le territoire de la Ville de Genève, section Cité

# LE CONSEIL D'ÉTAT

vu les propositions de la Ville de Genève des 29 avril et 24 mai 1988;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

#### ARRETE

## Il est donné les noms de

- 1. rue Albert-COHEN (1895-1981 écrivain) à l'artère actuellement dénommée rue DORCIERE, partant de la rue Michel-ROSET et aboutissant à la rue des Alpes
- 2. rue Isabelle-EBERHARDT (1877-1904 écrivain) à l'artère partant de la rue Louis-PAVRE et aboutissant à l'avenue Eugène-EMPEYTA

l'arrêté du 13 juillet 1897 relatif à la rue DORCIERE est modifié en conséquence.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1er février 1989.